

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 9 MARS 2010**

**Présents** : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER (arrivée point 1-2), Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, Mme Monique GUYOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Michel POUGET (remplacé par Mme Monique GUYOT), M. Eric LEMBO (remplacé par M. Bertrand DAUDIN), M. Denis TREMAULT (remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX)

**Secrétaire de séance** : M. Laurent MULOT

**Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 20 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.**

## **1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1.1. LOCATION DE L'ATELIER RELAIS DE MENESTREAU-EN-VILLETTE**

**Vote favorable à l'unanimité** autorisant le Président à signer le bail à intervenir avec l'entreprise DIEMME pour la location de cet atelier-relais sur une période de 23 mois, à compter d'avril 2010, pour un montant mensuel de loyer de 1 700 € HT avec deux mois de franchise.

### **1.2 REVISION DU LOYER DE L'ATELIER-RELAIS DE SENNELY**

**Vote favorable à l'unanimité** accordant à l'entreprise MECABOIS, qui occupe les deux ateliers-relais de Sennely, une révision du loyer de l'atelier de 1 050m<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, le loyer mensuel qui était de 2 623,97 € HT sera ramené à 2 100 € HT.

### **1.3. FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA CHAVANNERIE II**

**Vote favorable à l'unanimité** pour commercialiser ces terrains au prix de 12 € HT le mètre carré.

## **2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS**

### **2.1. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL**

**Vote favorable à l'unanimité** (le Président ne participant pas au vote) sur le CA 2009, présentant un excédent de fonctionnement de 670 777,37 € et un déficit d'investissement de 1 212 120,88 €.

### **2.2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET PRINCIPAL**

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'adoption dudit compte, donnant de ce fait quitus à Monsieur le Receveur Municipal.

### **2.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – BUDGET PRINCIPAL**

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2009 comme suit : 436 319,37 € au compte 1068 en recettes de la section d'investissement et 234 458,00 € au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement, soit un total de 670 777,37 €.

### **2.4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET ANNEXE DU SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** (le Président ne participant pas au vote) sur le CA 2009, présentant un excédent d'exploitation de 5 973,89 € et un déficit d'investissement de 14 940,50 €.

## **2.5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE DU SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'adoption dudit compte, donnant de ce fait quitus à Monsieur le Receveur Municipal.

## **2.6. AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – BUDGET ANNEXE DU SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'affectation de l'excédent d'exploitation au compte 1068 en recettes de la section d'investissement pour la somme de 5 973,89.

## **2.7. DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A OUVRIR UNE LIGNE DE TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010**

**Vote favorable à l'unanimité** autorisant son Président à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne sur la base d'un tirage de 500 000 € maximum sur un an, au taux EONIA + 0,67 %.

## **2.8. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2010 – REPRISE DE CHARGES DE LA COMMUNE DE MARCILLY-EN-VILLETTE**

**Vote favorable à l'unanimité** sur le remboursement à la Commune de Marcilly-en-Villette d'une somme de 5 634 €, représentant les cotisations versées indûment par ladite Commune au Syndicat intercommunal du Bassin du Loiret.

## **3 – SPANC**

### **3.1. ADOPTION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'adoption d'un nouveau règlement (pour prendre en compte la publication en octobre 2009 de trois arrêtés) qui fixe notamment la vidange de la fosse en fonction de la hauteur des boues et non plus tous les 4 ans, et qui prévoit le contrôle de bon fonctionnement tous les 6 ans et non plus tous les 4 ans.

### **3.2. DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE MARCHE VIDANGE DU SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** autorisant M. le Président à lancer ce marché, conférant de ce fait au SPANC une nouvelle mission.

### **3.3. DELIBERATION POUR LA MAJORATION DE LA REDEVANCE DE 100 % DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 30 DU REGLEMENT DU SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** sur l'application d'une pénalité financière majorée de 100 % du montant de la redevance pour absence d'installation d'assainissement non collectif réglementaire.

## **4 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### **4.1. MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERTE SAINT-AUBIN AUPRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vote favorable à l'unanimité** sur le remplacement de Mme Gaëlle CHERIF, déléguée suppléante (suite à sa démission du Conseil Municipal de La Ferté Saint-Aubin) par Mme Isabelle REFAIT, en tant que déléguée suppléante.

### **4.2. MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES**

**Vote favorable à l'unanimité** sur le remplacement de :

- M. Frédéric HUE (suite à sa démission du Conseil Municipal de La Ferté Saint-Aubin) par M. Emmanuel FOURNIER, en tant que titulaire des Commissions « Affaires Sportives » et « Environnement et Cadre de Vie »,
- Mme Gaëlle CHERIF par Mme Isabelle REFAIT, en tant que titulaire de la Commission « Aménagement de l'Espace, développement économique » et en tant que suppléantes des Commissions « Finances » et « Tourisme ».

